

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 03/06/2024

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 03 juin 2024 à 20h30

Date de Convocation : 28.05.24
Date d’Affichage : 28.05.24

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 10 Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, MENOUEILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : JANOD Nelly (procuration donnée à Valérie GERVAIS)

Secrétaire de séance : Valérie GERVAIS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 13 mai 2024 : sans observation

Le maire ouvre la séance, souhaite bienvenue et remercie les personnes présentes de leur intérêt pour l’avenir de la commune. Il rappelle les règles en vigueur et ajoute que cette ouverture permettrait souvent d’éviter la diffusion d’informations erronées du fait de la méconnaissance du déroulement des sessions du conseil municipal.

1 Lotissement les Frênes (délibération)

M. et Mme ARIZMENDI ont finalement renoncé à l’acquisition de la parcelle n°3. D’autres clients potentiels ont immédiatement été informés. Une réservation a été accordé par le maire à M. et Mme PETIT Coralie et Steve pour une durée de 1 an. (constructeur MIKIT).

Le conseil municipal approuve à l’unanimité cette réservation.

2 Lotissement la Rippe (délibération)

Le maire informe le conseil que le PLUI ayant été approuvé par la commune et validé par le conseil communautaire Terre d’Emeraude, il est désormais possible de passer à la phase administrative. Marc Menouillard s’interroge sur les premières pistes envisagées et en particulier sur le financement du projet d’habitat locatif pour des personnes à mobilité réduite. Le maire donne des explications en précisant que rien n’est acté et que toute décision sera soumise au Conseil. Pour l’instant il s’agit d’avancer dans le projet pour faciliter les choix à venir.

A savoir :

- Mise en concurrence de plusieurs maîtres d’œuvres titulaires du diplôme d’architecte DPLG.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

- Etude d'implantation des futurs logements et des réseaux.
- Etablissement d'un tarif au m².
- Elaboration d'un projet d'habitat de 3 appartements aux normes mobilités réduites afin d'avoir une offre de logements vacants. En effet la commune reçoit de nombreuses sollicitations de personnes qui désirent résider à Dompierre.

Le conseil municipal autorise le maire à contacter au minimum 3 maîtres d'œuvres et à entamer toutes démarches dans le cadre susvisé.

3 Renouvellement convention agence postale (délibération)

Le conseil municipal autorise le maire à renouveler la convention selon les nouvelles propositions formulées par la Poste.

Questions diverses :**1) Elections européennes**

Les permanences seront assurées selon le tableau ci-dessous :
Elles sont susceptibles d'être modifiées.

Dimanche 09/06/2024			
	MATIN		APRES-MIDI
8h		13h	
8h30	Marc MENOUIILLARD	13h30	Thierry BECAUD
9h	Didier GAY	14h	Robert BESSARD
9h30	Richard FATON	14h30	Guy PIETRIGA
10 h		15h	
10h30		15h30	
10h30		15h30	
11h	Fabienne VERNIER	16h	Valérie GERVAIS
11h30	Claude PONCET	16h30	Romain CHAUVIN
12h	Jilles BAKKER	17h	Jean-Claude FATON
12h30		17 h 30	
13h		18 h	

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

2) Cérémonie du 11 juillet

Cérémonie religieuse : 20h00 présidée par le Père Denis Ndione. L'évêque indisponible ne pourra être présent.

Commémoration : 20h30 devant le monument. La circulation sera interrompue à partir de 20h00 et jusqu'à la clôture de la manifestation. Les policiers intercommunaux seront présents. Du fait de la présence de personnalités il y aura plusieurs dépôts de gerbes. La population est invitée à faire connaître en mairie les enfants qui pourraient accompagner les officiels lors du dépôt des gerbes. Une exposition est en cours d'élaboration avec la collaboration de JC. Faton qui met à disposition du maire de précieux documents.

3) Fête du village

Le maire propose au comité d'animation de disposer des tables et des fanions pour délimiter la place. Le comité d'animation est heureux d'offrir les boissons aux habitants qui participeront au pique-nique.

4) Inauguration plaque Aire de jeux

Le samedi 29 juin à 11h00 aura lieu l'inauguration d'une plaque en l'honneur de Michel BALLAND, à proximité de l'aire de jeux. Le maire invite la population à participer et les conseillers municipaux qui ont partagé un ou plusieurs mandats avec l'ancien maire, à se mobiliser pour donner à cette événement un caractère particulier.

5) Consultation commune (Président TEC)

Le conseil municipal approuve l'initiative et laisse le libre choix au Président de Terre d'Emeraude pour assister à un conseil municipal.

6) Eglise / vitraux

Suite au décès de M. TARTRE, les travaux à l'intérieur de l'église (enduit, vitraux) avaient été reportés. Dès à présent, le maire a pris contact avec Richard HOTZ, maire de Présilly, dans une démarche commune pour soumettre des demandes à des spécialistes des vitraux et des enduits hydrofuges.

Dès que des devis seront parvenus, les subventions seront demandées. Les travaux sont programmés pour l'année 2025. Le conseil approuve à l'unanimité.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

7) Sécurité routière

En ce qui concerne l'implantation de l'abribus et les divers aménagements demandés par le Département et la Région, deux fournisseurs se sont manifestés Signaux Girod et Barthe SASU.

Quelques ajustements restent à faire pour respecter les normes et percevoir la subvention au titre des amendes de police.

Le conseil municipal à l'unanimité, une fois que les ajustements nécessaires sur les devis auront été réalisés :

- AUTORISE le maire, étant donné qu'il s'agit d'équipements à mettre en place sans ingénierie, à signer tout document de passation de la commande en prenant le meilleur tarif comme référence.

8) Travaux ONF

Richard FATON responsable bois et forêt a pris l'attache de Sébastien LACROIX (ONF) : il ressort que les ventes de bois 2024 comme prévu seront inférieures aux années précédentes et devraient se situer aux environs de 45 000 €. Pour l'instant la commune a perçu environ la moitié de la somme, une deuxième vente à titre exceptionnel aura lieu en septembre.

9) Demande COIFFIER : inscription au registre des adresses (délibération)

Le conseil municipal prend en compte la demande des époux COIFFIER pour isoler un bâtiment de leur résidence et lui attribuer une adresse spécifique. Les démarches auprès des services de l'état sont en cours. Les demandeurs seront informés dès réception de l'avis du centre des impôts fonciers. Le conseil approuve à l'unanimité.

10) Réclamation de M. BELLI François

M. BELLI informe de nuisances sonores suite à l'implantation du feu tricolore comportemental à l'entrée de Dompierre côté Poids de Fiole.

Il paraît difficile d'accéder à la demande de déplacement du feu comportemental, pour des raisons techniques et financières. Le déplacement du feu n'aboutirait qu'à transférer le problème vers d'autres riverains. Lors de la réflexion de la commission sécurité, il est apparu clairement que des ralentisseurs ou des chicanes seraient susceptibles de produire plus d'effets négatifs que les feux. C'est donc la solution la moins bruyante et la moins accidentogène qui a été choisie. Le conseil approuve à l'unanimité.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

11) *Demande de M. et Mme DALOZ*

MM. DALOZ demandent à acquérir des terrains inutilisés par la commune sur la parcelle dédiée au lotissement.

Il est impossible d'accéder en l'état actuel, à cette demande tant que le plan d'aménagement du futur lotissement n'est pas approuvé par le service du droit des sols. Le conseil approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00.